

CHUZELLES

informations



informations



Novembre - Décembre 2007

n° 93

Le mot du maire....



Le samedi 5 janvier, la municipalité a présenté ses vœux aux Chuzelloises et Chuzellois. Les lauréats des maisons fleuries ont été félicités; les élus leur ont remis un prix accompagné de fleurs et d'un bon d'achat. Les sportifs ont également été mis à l'honneur en la personne de Monsieur HAÏTAYAN pour ses performances, tant au niveau régional que national, en tennis de table. Comme les autres années, des panneaux retraçaient les différents chantiers et points forts de l'année écoulée.

Durant cette année 2007, Chuzelles a été bien arrosée; la commune a été classée 2 fois en catastrophe naturelle; les personnes sinistrées doivent reprendre contact avec leurs assureurs. L'année 2008 devra être axée sur la prévention en matière d'eaux de ruissellement aussi bien pour le particulier que pour la collectivité.

En 2007, la CAPV a marqué sa volonté dans le domaine de l'environnement par, la prise de la compétence "assainissement des eaux usées et pluviales liées à la voirie", la mise en place de la collecte, du tri et du recyclage des DEEE (déchets d'Equipements Electrique et Electronique) et l'amélioration de la collecte, du tri et du traitement de tous nos déchets. En 2008 (en avance sur le planning) la commune de Chuzelles sera équipée de composteurs individuels. Vous aurez prochainement une information de la CAPV à ce sujet.

Le territoire de la vallée de la Sévenne a été choisi, comme secteur pilote, pour réaliser une étude en direction des jeunes: action pour la mise en place d'un dispositif d'animation "jeunes" de proximité. En vue de réaliser cette étude, Mathieu, un jeune animateur, va sillonner nos communes à la rencontre de notre jeunesse, instaurer un dialogue afin de mieux connaître leurs motivations, leurs envies et envisager des projets.

2008, est aussi une année d'élections municipales et cantonales. Elles se dérouleront les dimanches 9 mars (1^{er} tour) et 16 mars (2^{ème} tour). Notez-le dès à présent sur vos agendas.

Je vous renouvelle, mes meilleurs vœux de santé, de solidarité et de réussite dans vos projets.

**Gilles BOURGUIGNON, Maire de Chuzelles
et son Conseil Municipal**

vous présentent leurs meilleurs vœux pour

2008



Réalisations 2007

(Extraits du discours de présentation des vœux)

Compte-tenu des prochaines échéances électorales, les projets pour 2008 ne sont pas développés.

- ◆ Renforcement du réseau électrique aux Pins pour soulager ce quartier ainsi que celui de Grange-neuve
- ◆ Travaux "route des Folatières"; le Syndicat des Eaux et le SE 38 ont bien avancé route des Folatières. La CAPV a réalisé le busage du fossé et l'aménagement de surface va reprendre fin janvier.
- ◆ Gros travaux de réparation de la conduite d'eaux usées, (d'accès difficile) dans la combe de Boussole, réalisés par la CAPV.
- ◆ Le collecteur de transit de Villette de Vienne et Luzinay a pris un gros retard sur Chuzelles du fait d'un propriétaire récalcitrant. Les services techniques de la CAPV et le bureau d'études avaient pourtant fait des efforts en reprenant plusieurs fois le projet
- ◆ La commune a signé, avec le syndicat des 4 vallées, une chartre de gestion durable de la qualité de l'eau dans le bassin des 4 vallées du bas Dauphiné. Chuzelles attend toujours de ce syndicat que les travaux sur l'ABEREAU enfin débutent. Les inondations, à répétition, de la route des Serpaizières ne sont plus tolérables.
- ◆ Des études pour mieux comprendre le régime hydraulique de certains bassins versants sont en cours. Elles permettront d'envisager des dispositifs de prévention à réaliser, après avoir obtenu les autorisations, au titre de la loi sur l'eau, et trouver un financement
- ◆ Rafrâichissement de la salle du rez de chaussée de l'ancienne école
- ◆ Ouverture de la bibliothèque municipale, inaugurée le 20 octobre, qui fonctionne très bien à ce jour.
- ◆ Acquisition d'une parcelle de 23 000 m² au-dessus du Mille-club. Ainsi avec le terrain des Bourrelières, situé à côté du groupe scolaire, la commune dispose de foncier pour de futurs projets. Par exemple celui d'accueillir le pôle petite enfance de la vallée de la Sévenne avec, pourquoi pas, un centre aéré et un relais d'assistantes maternelles afin de mutualiser au mieux les équipements. La compétence petite enfance est assurée par la CAPV, et des négociations avec les communes de la vallée et la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) sont engagées à ce sujet.
- ◆ Enfin le changement des règles d'urbanisme, effectif au 1^{er} octobre 2007, permet de raccourcir les délais d'instruction mais les dossiers devront être pour cela correctement remplis. Le secrétariat de mairie n'a qu'une mission d'enregistrement, je vous invite à bien vérifier vos dossiers avant les dépôts.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO,
Mmes : AURIC, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSE : D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL

ABSENTS : G. DI RUZZA
D. CAMUZET

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à dix neuf heures et dix minutes

Approbation compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2007 :

Dans le compte rendu du 19 octobre il y a lieu de lire « l'an deux mille sept, le dix neuf octobre ... » et non le « ... l'an deux mille, le vingt octobre..... ».

Ce compte-rendu est approuvé par 12 voix POUR et 1 abstention

N°59 : Décision modificative n°1 budget C.C.A.S.

Suite à la délibération précédente, il y a lieu de procéder à des réajustements sur le budget CCAS :

- ♦ article 7713 : + 266 €
- ♦ article 6562 : + 266 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR et 1 abstention.

◇ DELIBERATIONS

N°58 : C.C.A.S. attributions exceptionnelles :

Les membres du CCAS se sont réunis le vendredi 16 novembre pour étudier le cas de deux personnes de la commune en situation très difficile.

Le bureau du CCAS a décidé d'octroyer une aide de première urgence à ces deux personnes.

Le Conseil Municipal approuve cette décision par 12 voix POUR et 1 abstention.

Les deux délibérations suivantes relatives au CCAS proposées au Conseil Municipal sont non inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.

N°60 : Aide d'urgence :

La commission du CCAS souhaite disposer d'une somme fixée précisément pour répondre immédiatement aux demandes d'aide d'urgence.

Au-delà du montant fixé, une délibération du Conseil Municipal sera nécessaire.

Cette somme, selon les cas, pourra être versée soit :

- ♦ par bon de vêtement
- ♦ par bon alimentaire
- ♦ par bon de carburant
- ♦ par remboursement de factures non acquittées
- ♦ exceptionnellement par virement sur le compte bancaire de la personne sollicitant le secours.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

N°61 : Syndicat 4 vallées : consultation bureau d'études :

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune de Chuzelles va confier la maîtrise d'ouvrage de l'étude hydraulique et hydrologique des bassins versants du secteur du Moulin.

La commune doit donc s'engager à payer 100 % des frais relatifs à cette étude, déduction faite des subventions éventuelles qui pourraient s'élever à 40 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°62 : Délégations de signatures à la CAPV : documents d'urbanisme :

Suite à l'application du nouveau droit des sols, Monsieur le Maire doit donner délégation au service instructeur, en l'occurrence à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, pour l'instruction des permis de construire et des autorisations, étant entendu que seul le Maire signe et prend la décision définitive.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

Les délibérations suivantes proposées au Conseil Municipal sont non inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°63 : Décision modificative n°6 : budget communal

En cette fin d'année et en l'absence d'un budget supplémentaire, il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal prend acte et émet un avis favorable à l'unanimité.

N°64 : Autorisation au maire pour des négociations au niveau des propriétés, route des Folatières :

Monsieur le Maire propose aux membres présents de lui donner pouvoir en vue de négocier avec les propriétaires riverains pour les travaux "route des Folatières" et pour la signature de documents d'arpentage, d'actes notariés, tout frais liés à cette affaire et plus généralement à faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'unanimité.

◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne :

Une réunion s'est tenue le 15 novembre pour la présentation du schéma directeur de l'ensemble de la structure de distribution d'eau potable. Ce schéma permet en outre :

- ♦ de faire des simulations sur des conduites
- ♦ de travailler sur une amélioration de la distribution
- ♦ de mettre en évidence la reprise des châteaux d'eau de Serpaize et Villette-de-Vienne, ce dernier actuellement de 200 m3 devrait être redimensionné à 750 m3.

SE 38 :

Des réunions décentralisées sont désormais organisées, la prochaine aura lieu à Chatonnay le 28 novembre.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

- ♦ **Informatique dans les écoles :**
Des changements de postes informatiques sont prévus.

- ♦ **Association Pêcheurs Gère Rhône :**

Cette association a adressé à la CAPV un courrier relatif aux travaux sur le ruisseau de Combe Boussole, une copie a été transmise à la Mairie, le Conseil Municipal prend acte et prendra contact avec la CAPV.

Commissions communales :

- ♦ **Commission « voirie » :**

Route des Folatières : le SE 38 termine actuellement les travaux lui incombant, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a programmé l'intervention de l'entreprise Romet pour les travaux de la deuxième phase.

Divers petits problèmes restent à régler.

- ♦ **Commission « associations » :**

Ecole de musique Chuzelles/Seyssuel :

Lors de la dernière réunion, il a été constaté que le nombre de chuzellois fréquentant l'école de musique était supérieur à celui de Seyssuel.

En conséquence, il y aura donc lieu de revoir le montant de la subvention 2008.

Gymnastique volontaire :

Cette association a adressé un courrier en mairie pour faire part de son mécontentement face à l'état de propreté du Mille Club le mardi matin.

Désormais, la policière municipale ira constater les lundis matins l'état de cette salle. Un courrier de rappel des règles de nettoyage sera adressé à toutes les associations.

AFIPAEIM :

Cette association a fait parvenir un courrier en Mairie pour demander le prêt d'une salle communale tous les vendredis de 10H30 à 12H00.

Une réponse positive lui sera faite pour la salle des Poletières.

◆ DIVERS :

Bibliothèque pédagogique :

Cette demande de subvention sera étudiée lors de l'élaboration du budget communal 2008.

Assainissement Luzinay, Vilette-de-Vienne via Chuzelles :

Un point est fait sur les difficultés en cours.

Recrutement police municipale :

La policière municipale va quitter la commune au 1^{er} janvier 2008, il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement, une réflexion est engagée sur les différentes possibilités.

Préparation du marché de Noël : sécurité :

Un dossier a été préparé afin d'établir les fonctions des différentes personnes assurant la sécurité, avec un plan précis des lieux de mise en place des panneaux.

Environnement : déchets, ordures ménagères :

- Ordures ménagères : quelques riverains du stade ont exprimé leur opposition à l'installation d'un point d'apport volontaire près du stade, d'autres riverains approuvent.
La réflexion se poursuit avec l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.
- Décharge de St Alban : une réunion ouverte aura lieu le 21 novembre pour trouver une solution face à la volonté d'un riverain de faire fermer le site.

ADVIVO :

Par courrier, ADVIVO informe la commune que la réalisation de quelques places de parking au droit des logements des Bourrelières a été prévue sur le budget 2008, ces travaux seront réalisés dans le 1^{er} trimestre de l'année 2008.

La commune s'était positionnée sur ces travaux lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2007 et avait fixé la participation financière de la commune à 2 000 €.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2008.

Demandes de stage :

2 demandes sont parvenues en Mairie pour des demandes de stages identiques à l'école maternelle pour la même période (mai 2008).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable mais prendra l'avis de la directrice de cette école et du personnel communal avant de répondre aux demandeurs.

REUNIONS – INVITATIONS :

- Commission « urbanisme » : 05 décembre à 19h00
- Pot de fin d'année au personnel communal : 18 décembre à 17h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, NAVARRO,
Mmes : AURIC, CARRET, GODET, PRAS, SYLVAIN, TERRIER. Mme MOREL à partir de 19H.30.

EXCUSES : M.T. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN
M. MOREL jusqu'à 19H.30.

ABSENT : D. CAMUZET
G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 19h00.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2007 :

Ce compte-rendu est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date 08 novembre 2007, le maire propose à l'assemblée :

- * de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Tous grades confondus : 100 %.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

◇ DELIBERATIONS

N°65 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

N°66 : Transformation d'un poste d'A.T.S.E.M. 2^{ème} classe en poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une ATSEM 2^{ème} Classe bénéficie d'un reclassement au grade d'ATSEM 1^{ère} Classe suite à la réforme de la catégorie C et après avis de la Commission Administrative Paritaire. Il y a donc lieu de transformer le poste d'ATSEM 2^{ème} Classe en poste d'ATSEM 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} janvier 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable pour cette transformation de poste.

Arrivée de M. MOREL à 19 heures 30.

N°67 : décision modificative n°7 : budget communal

En cette fin d'année et en l'absence de budget supplémentaire, il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires.

Le conseil municipal prend acte et émet un avis favorable à l'unanimité.

N°68 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de VIENNE :

Monsieur le maire, informe le conseil municipal, que la ville de Vienne sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Vienne dont dépendent les enfants de Chuzelles.

Cette participation est calculée sur la base de 1,22 € par élève scolarisé dans la commune pour l'année scolaire 2007/2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Vienne et charge Monsieur le maire de la signature de la convention s'y rapportant.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°69 : Autorisation d'achat de cadeaux :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au départ d'un agent communal, il a été décidé de lui acheter un cadeau. Pour des raisons pratiques, un élu a accepté de faire l'avance pour cet achat. La trésorerie de Vienne demande à ce que le conseil municipal prenne une délibération permettant le remboursement à cet élu de l'avance faite pour l'achat du cadeau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au remboursement de l'avance faite par un élu pour l'achat d'un cadeau de départ pour un agent communal.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°70 : Approbation des conclusions de la C.L.E.T. (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges):

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le 12 décembre 2007 le conseil communautaire de la C.A.P.V. a approuvé l'avis de la C.L.E.T. du 11 décembre 2007.

A titre d'information, pour Chuzelles :

- ♦ l'attribution de compensation après transfert de la petite enfance est fixée pour 2008 à 86 310 € ;
 - ♦ la dotation de solidarité communautaire est fixée pour 2008 à 18 748 €.
- Il demande à l'assemblée de se prononcer afin d'approuver les conclusions de la C.L.E.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la décision du conseil communautaire de la C.A.P.V. du 12 décembre 2007 approuvant les conclusions de la C.L.E.T. du 11 décembre 2007.

◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUUX :

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

♦ Commission Sport

Lors de la réunion du 22 novembre 2007, le projet de budget 2008 a été examiné.

Il prend en compte les divers travaux à effectuer sur les équipements sportifs couverts (gymnases) et sur les équipements sportifs de plein air (stades), ainsi que le budget réservé aux stades nautiques et les aides apportées à la vie associative, sportive et culturelle.

♦ Service Téléalarme :

Le service téléalarme, créé en 1986, est en constante évolution. En mai dernier, l'écoute de la téléalarme a été centralisée à Fontaines.

Une synthèse a été faite 7 mois après cette centralisation, qui a permis de faire ressortir certains points : réclamations traitées, amélioration du traitement des appels, évolution de la convention avec le S.D.I.S.

En ce qui concerne le service Téléalarme dans le pays viennois, 1450 abonnés sont gérés par la C.A.P.V. La visite régulière des délégués contribue à faciliter l'appropriation de la téléalarme par l'abonné.

Une étude est en cours pour l'évolution du service centrée initialement sur la question de l'écoute sociale, prévoyant 3 grands axes :

- ♦ anticiper les évolutions du service
- ♦ étudier le développement de nouveaux services
- ♦ participer à la réflexion globale sur la gérontologie et le maintien à domicile.

♦ Commission Finances :

Lors de la réunion du 11 décembre 2007, le débat d'orientation budgétaire 2008 a abordé les éléments suivants :

- ♦ les concours financiers de l'état
- ♦ les mesures fiscales

- ✦ les dépenses de fonctionnement des services
- ✦ l'attribution de compensation des communes
- ✦ la dotation de solidarité communautaire
- ✦ les intérêts et le capital de la dette
- ✦ la taxe professionnelle
- ✦ la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- ✦ les dépenses d'investissement.

La C.L.E.T. a évalué le montant des charges nouvellement transférées suite à l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale à la petite enfance.

La C.L.E.T. a donné un avis favorable à cette évaluation qui concerne les structures petite enfance des communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône, Estrablin et Saint-Romain-en-Gal. Ont été fixées le montant de l'attribution de compensation versé à chaque commune pour l'année 2008 (délibération n°70) ainsi que la dotation de solidarité communautaire pour 2008 qui s'élevé à 925 000 euros répartis entre les 18 communes.

Une ligne de trésorerie d'un million d'euros a été ouverte pour la régie d'assainissement à autonomie financière nouvellement créée.

✦ Commission Voirie :

De nombreuses dépenses sont prévues pour la remise en état des routes et des réseaux d'eaux pluviales suite aux dégâts subis cet été par les violents orages. Sur une enveloppe annuelle de 2 millions d'euros, 500 000 euros sont attribués aux réseaux d'eaux pluviales.

En ce qui concerne l'assainissement, la participation au raccordement à l'assainissement sera demandée 1 an après le dépôt du permis de construire. Pour les habitations existantes, la participation sera demandée dès qu'elles seront raccordables (et non raccordées).

Le marché du S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été attribué à la S.A.U.R. C'est le service instructeur de la C.A.P.V. qui saisira le S.P.A.N.C.. Un projet de règlement du service assainissement devrait être élaboré en 2008.

✦ Schéma directeur d'accessibilité du service transport de la C.A.P.V. :

La C.A.P.V. travaille à l'élaboration pour février 2008 d'un schéma directeur d'accessibilité du service des transports.

Un guide d'aménagement des arrêts de bus a été approuvé le 12 novembre 2007. Il est une synthèse des principes d'aménagement à mettre en place pour être en conformité avec la loi du 11 février 2005

✦ Conférence Territoriale :

La totalité de l'enveloppe budgétaire a été attribuée. Dorénavant, seuls les dossiers complets seront examinés par le conseil général de l'Isère. Les enveloppes étant figées, la répartition ne permettra pas aux communes de connaître les aides à l'avance du fait d'un nombre de très variables de dossiers.

Commissions communales :

✦ Commission Fleurissement :

Quatre entreprises ont adressé un devis en réponse à l'offre d'entretien des espaces verts et de plantations de la commune.

Un tableau comparatif a été établi et la commission est en cours d'examen de toutes les propositions en vue du meilleur choix.

✦ Commission « associations » :

Football Club de la Sévenne :

Le Football Club de la Sévenne a adressé une demande en mairie concernant l'achat d'une traceuse peinture pour le stade de Chuzelles, en remplacement de la traceuse à chaux existante.

Après examen du devis joint, le conseil municipal a émis un avis favorable à cet achat. Une réponse leur sera faite.

Nettoyage du Mille-Club :

Suite à des problèmes de propreté de la salle, lorsqu'elle est occupée le weekend par des associations, des devis ont été demandés à diverses sociétés de nettoyage afin d'envisager un nettoyage du mille-club le lundi matin.

L'examen des diverses propositions est en cours.

Association « 4 L des Airs » :

Un jeune de Chuzelles, membre de cette association, a adressé un dossier de demande de subvention financière en mairie concernant une opération humanitaire au Maroc.

Cette association a pour but de participer au 4L Trophy et d'entretenir, à cette occasion depuis maintenant plus de 3 ans, un partenariat avec un orphelinat de FES au Maroc. Elle leur apporte tous les ans du matériel éducatif, sportif, informatique.

Le conseil municipal, après avoir examiné le dossier, décide de ne pas attribuer d'aide financière mais propose de faire des dons de fournitures scolaires ou de matériel sportif.

L'adjoint aux associations est chargé de rencontrer le jeune de Chuzelles et de collecter les fournitures à donner.

◇ DIVERS :

Problèmes de stationnement aux Pins :

Suite aux problèmes de stationnement aux Pins le long de la R.N.7, notamment à proximité des commerces, la commune a fait différentes propositions aux propriétaires concernés pour trouver des solutions. Ces propositions n'ont, semble t-il pas été suivies. Le conseil municipal décide de ne plus intervenir.

Traversée R.D.36 par les poids lourds :

Une réunion a eu lieu en Sous-préfecture à l'initiative des communes de la vallée de la Sévenne et plus particulièrement de la commune de Saint-Just-Chaleyssin et du collectif des riverains de la R.D.36 de Saint-Just-Chaleyssin concernant la dangerosité de la traversée des villages par les poids lourds. Les services de la Sous-préfecture vont examiner toutes les possibilités légales de réglementations.

Duplicopieur :

Une démonstration d'un duplicopieur beaucoup plus performant que celui loué par la commune actuellement a été faite courant décembre.

Le conseil municipal préfère attendre pour s'engager dans le changement de ce matériel.

REUNIONS – INVITATIONS :

◆ Prochaines réunions du conseil municipal :

- ◆ le 28 janvier 2008 à 19 heures
- ◆ le 29 février 2008 à 19 heures

◆ vœux de la municipalité : le 05 janvier 2008 à 17 heures au mille-club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE **ORAGE DU 21 AOUT 2007**

La commune de Chuzelles a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « inondation et coulée de boue » survenues le 21 août 2007.

Les sinistrés n'ayant pas encore contacté leurs assurances disposent d'un délai de 10 jours suivant la publication de l'arrêté ministériel pour déposer auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi.



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Une structure paritaire

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire : des représentants d'associations familiales, d'associations de personnes handicapées, d'associations de retraités et de personnes âgées et d'associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

La parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre élus, le monde associatif et les professionnels sociaux.

Missions

Légale ou facultative, une mission de solidarité

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale.** A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

- ♦ Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, aide médicale, RMI, aide aux personnes âgées) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes, telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes sociaux.
- ♦ Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : Secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc. ..
- ♦ Il peut être déléguataire de compétences sociales globales sur territoire communal par convention avec le conseil général.

Selon l'importance de la commune, de ses moyens financiers et du personnel mis à sa disposition, le CCAS gère des équipements et services : crèches, haltes garderie, centres aérés, établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, etc. Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé.

Assurance Maladie

Le 1^o janvier 2008 a marqué l'entrée en vigueur des franchises médicales

Le montant des franchises est fixé à :

- ♦ 0.50 € par unité de conditionnement de médicaments (boîtes, flacons..) ou par médicament prescrit.
- ♦ 0.50 € par acte paramédical réalisé par un infirmier, un masseur-kinésithérapeute, un orthophoniste, un orthoptiste ou un pédicure-podologue
- ♦ 2 € par transport sanitaire (en taxi, véhicule sanitaire léger ou en ambulance)

Plafonds : Le montant maximum supporté au titre des franchises est fixé à 50 € par année civile.

En outre, un plafond journalier a été mis en place sauf pour les médicaments. Concrètement, il ne pourra être déduit plus de 2 € par jour de franchise sur les actes paramédicaux et pas plus de 4 € par jour pour les transports sanitaires soit l'équivalent de deux allers-retours.

Trois catégories d'assurés sociaux sont exonérées des franchises médicales :

Les ayants droits mineurs n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans au 1^o janvier de l'année civile considérée, les bénéficiaires de la CMU complémentaire et les femmes enceintes à partir du premier jour du sixième mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement.

Dispense d'avance de frais

En cas de tiers payant, la franchise est déduite des premières prestations ultérieures versées par les caisses d'assurance maladie.



Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu:

le lundi 11 février 2007 - salle de la mairie

de 16h00 à 19h30.



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Consultance architecturale - C.A.P.V

**C.A.U.E de l'Isère,
Mme Sylviane PINHEDE,
Architecte Conseil.**

Espace Saint-Germain Bât.
Antarès
30, avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Prendre rendez-vous au
04 74 78 78 83

Permanences:

11 janvier 2008

15 février 2008

29 février 2008

14 mars 2008

28 mars 2008



RENOVATION DE VOTRE LOGEMENT PROFITEZ DE L'OPAH INTERCOMMUNALE!

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez réaliser des travaux?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par la Communauté d'Agglomération peut vous permettre de bénéficier d'aides financières et de conseils gratuits.

Propriétaires bailleurs:

Vous êtes propriétaire d'un logement locatif nécessitant des travaux d'amélioration ou d'un bâtiment que vous souhaiteriez transformer en logement.

Vous pouvez bénéficier de subventions représentant de 10% à 70% du coût des travaux recevables variant selon le niveau de loyer pratiqué après travaux.

Propriétaires occupants :

Vous souhaitez faire des travaux dans votre logement?

Vous pouvez bénéficier, selon vos revenus, de subventions de 20% à 70% du coût des travaux recevables.

La marche à suivre pour bénéficier d'une assistance gratuite:

Attention: Il est nécessaire de contacter l'équipe Habitat et Développement avant de démarrer les travaux au :

N° GRATUIT 0800 111 237

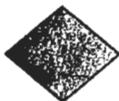
Vous pourrez ainsi:

- Prendre rendez-vous pour une visite gratuite sur le site du projet
- Bénéficier d'une information relative aux aspects sociaux, juridiques, financiers, fiscaux, architecturaux, énergétiques ...

Les permanences de l'équipe Habitat et Développement Conseils (H&D) :

Tous les lundis après-midi de 15h à 17h au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

30, av. du Général Leclerc
Espace Saint Germain Bâtiment Antarès
38 200 Vienne



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet: www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

> SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2007

taux horaire brut : 8.44 €

taux horaire net : 6.63 €

mensuel brut 35h hebdo : de 1280.07 €

> SECURITE SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2008

Plafond annuel : 33276 €

Plafond mensuel : 2773 €

> RMI

Depuis le 1^{er} janvier 2008

1 personne : 447.91 €/mois

2 personnes : 671.87 €/mois

3 personnes : 806.24 €/mois

Par personne supplémentaire : 179.16 €/mois

> PRIX A LA CONSOMMATION DES MENAGES

+ 1.47 % sur l'année.

> COUT DE LA CONSTRUCTION

Indice INSEE, 3^{ème} trimestre 2007 : 1443

moyenne des 4 derniers trimestres: 1417.25

(+ 4.19% sur un an).

> LOYERS

Indice de référence: + 2.49 % au 3^{ème} trimestre 2007.

Agenda des manifestations

Janvier 2008

05 Vœux de la municipalité

11 AG - AFR

15 AG - Gym volontaire

20 AG - Saint-Vincent Chuzelles

25 AG - CHP

Février 2008

03 Coinche – ACCA

10 Repas des aînés offert par la municipalité

24 Belote – Saint-Vincent Chuzelles

Mars 2008

02 Coinche – Trait d'Union

03 AG – 1000 Loisirs

09 Elections municipales et cantonales

15 Caramantran – Sou des écoles

16 Elections municipales et cantonales

18 Festival d'humour

30 Repas - FNACA

AG: Assemblée Générale

Coupe et taille des arbres

C'est l'hiver et donc la période de coupe et taille des arbres.

Les propriétaires (ou leurs exploitants) doivent **impérativement** faire le nécessaire le long de la voie publique. Leur responsabilité sera engagée en cas de chute sur la voie publique (avec risque pour les personnes et les véhicules circulants) mais aussi pour les réseaux aériens (téléphone et électricité). Le vent et la neige sont des facteurs aggravants, ne l'oublions pas.

Si besoin, vous pouvez prendre contact avec la mairie pour les permissions de voirie, et prêt de panneaux routiers de signalisation temporaire pour ces travaux.

ETAT-CIVIL 2007

NAISSANCES

- Louna Marie Noa *SULOT* le 12 janvier
- Eloi Didier *GIRIER* le 5 février
- Alexis Greg *MONACHON* le 7 février
- Mayeul Raphaël Jean *DUMOUT* le 8 février
- Eve Claudia Renata *SION* le 19 février
- Perrine Anne Louise *GROS* le 25 février
- Loann *CLERC* le 6 mars
- Mélanie *CASTILLO-BARRAL-BARON* le 15 mars
- Bianca Marie Asuncion *ALONSO* le 21 mars
- Tasnime *DJELLOUL* le 4 avril
- Timo Serge Cornelus Marin *SPECTY*, le 20 mai
- Eliot Victor André *TISSEYRE* le 6 juin
- Kevin *BRUNETTON* le 15 juin
- Ouarick *BENAMAR* le 14 juillet
- Pierrick Gabriel *BOLLE* le 2 août
- Hugo Henri Louis *VOILIN* le 5 août
- Robin *BRAUN-FASANINI* le 25 août
- Carla *MAITRE* le 29 août
- Clara Anne Marine *MECHIN* le 9 septembre
- Clémence Claire Corinne *PONS* le 21 septembre
- Josselin Hugo *TERRIER* le 3 novembre
- Fanny *ISOARD* le 15 novembre
- Gaston Sam Thomas *MAURIN* le 29 novembre
- Nathan Louis Matthieu *SAUNIER* le 17 décembre 2007

MARIAGES

- Philippe Marie Henri René Simon François *TRILLAUD* et Isaura *FONTES DE ANDRADE* le 13 janvier
- Thierry Denis Hubert *GAYVALLET* et Séverine Marie-Madeleine *VACHET* le 26 mai
- Christian Raymond *CHANAL* et Pascale Thérèse *THIRIAT* le 26 mai
- Christophe *GUEDET* et Emilie Nelsie *BOURGUIGNON* le 16 juin
- Alain Bernard *BINEAU* et Marie-Laure *GONZALEZ* le 23 juin
- Eric Norbert *PETREQUIN* et Céline Patricia *BON* le 30 juin
- Anthony Yong-Il *STEWART* et Karine Annette Lucie *LICHTI* le 7 juillet
- Philippe Christophe Robert *MAURIN* et Isabelle Laurinde *RODRIGUES* le 7 juillet
- Carlos Alberto *RODRIGUES FREIRE* et Carole *PISAPIA* le 29 septembre
- Olivier *TABET* et Marie-Agnès Micheline *FRENOT* le 24 novembre
- Pascal Robert *ROLLAND* et Coralie *DOUA* le 1er décembre

DECES

- Claudie Modeste Camille *KESS* le 4 janvier,
- Michel Maurice Gaston *TAVERNIER* le 26 janvier
- Serge Simon Gaston *FAURE* le 25 mars
- Adrien Léon *GUIBEAUD* le 2 avril
- Raymond Charles *GENTON* le 24 avril
- Auguste *FIGUET* le 7 mai
- Yvonne Elise Henriette *CHASTAGNER* le 21 mai
- Christian André *THEVENOT* le 27 mai
- Josette Pauline *COCHARD* le 19 juin
- André Camille *MEUNIER* le 6 septembre
- Gilberte Eva Marie *DARBEL* le 15 septembre
- Yves Paul Emile *GUIBEAUD* le 9 octobre
- Charles Constant *BONIN* le 23 décembre

COMMUNE DE CHUZELLES

PERMIS DE CONSTRUIRE 2007

Permis n°	Date de	Nature et lieu de l'opération	Nom et adresse du propriétaire
038.110.07.V1001	13.04.2007	Travaux d'aménagement intérieur 163. la Motte de Thiers	TURCI Claire et CASTEL Sébastien 12. rue Riboud - 69003 LYON
038.110.07.V1002	14.06.2007	Ext. ou surélévation bâtiment existant Les Dauphines	TRUCHET Philippe 7. chemin de St Gervais - 38200 VIENNE
038.110.06.V1006 1	14.05.2007	Modification aspect extérieur Thiers	SAMPOL Claude 482. route du Moulin - 38200 CHUZELLES
038.110.07.V1003	02.08.2007	Construction neuve RN.7 - Les Pins	CŒUR Marcel Rue Bel Air - 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU
038.110.06.V1015 2	14.05.2007	Construction de 2 maisons individuelles Boussole	Indivision ACILAN 18. montée Bon Accueil - 38200 VIENNE
038.110.06.V1022 1	02.08.2007	Modification aspect extérieur Pauphile	GOKYURT Omur 60. RN7 Les Pins - 69360 COMMUNAY
038.110.06.V1023 1	02.08.07	Modification aspect extérieur Pauphile	GOKYURT Omur 60. RN7 Les Pins - 69360 COMMUNAY
038.110.07.V1005	31.08.2007	Aménagement d'une partie maison 144. route de Thiers	CHRIQUI Jérôme 144. route de Thiers - 38200 CHUZELLES
038.110.07.01006	24.10.2007	Construction neuve les Pins	ROLLAND Pascal 473. RN7 Les Pins - 38200 CHUZELLES
038.110.06.V1015 2	05.12.2007	Accès et voirie + aspect extérieur Boussole	Indivision ACILAN 18. montée Bon Accueil - 38200 VIENNE
038.110.07.V1005 1	20.12.2007	Rempl. porte garage par mur avec fen. 144. route de Thiers	CHRIQUI Jérôme 144. route de Thiers - 38200 CHUZELLES

MAISONS FLEURIES 2007

MAISON AVEC JARDIN

- **MEUNIER André**
- **FAURE Maurice**

JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

- **GAYVALLET Daniel**
- **PRAS Marcel**
- **BARRALON Danièle**
- **LEYSIN Raymond**

JARDIN INTERIEUR

- **GARCIA Daniel**
- **REGAL Joseph**
- **AVALLET Danièle**
- **REGAL Yves**

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN

- **VENDEVILLE Robert**
- **BERTOCHÉ Christian**
- **MAS Jeanne**

BORDURE SUR LA VOIE PUBLIQUE

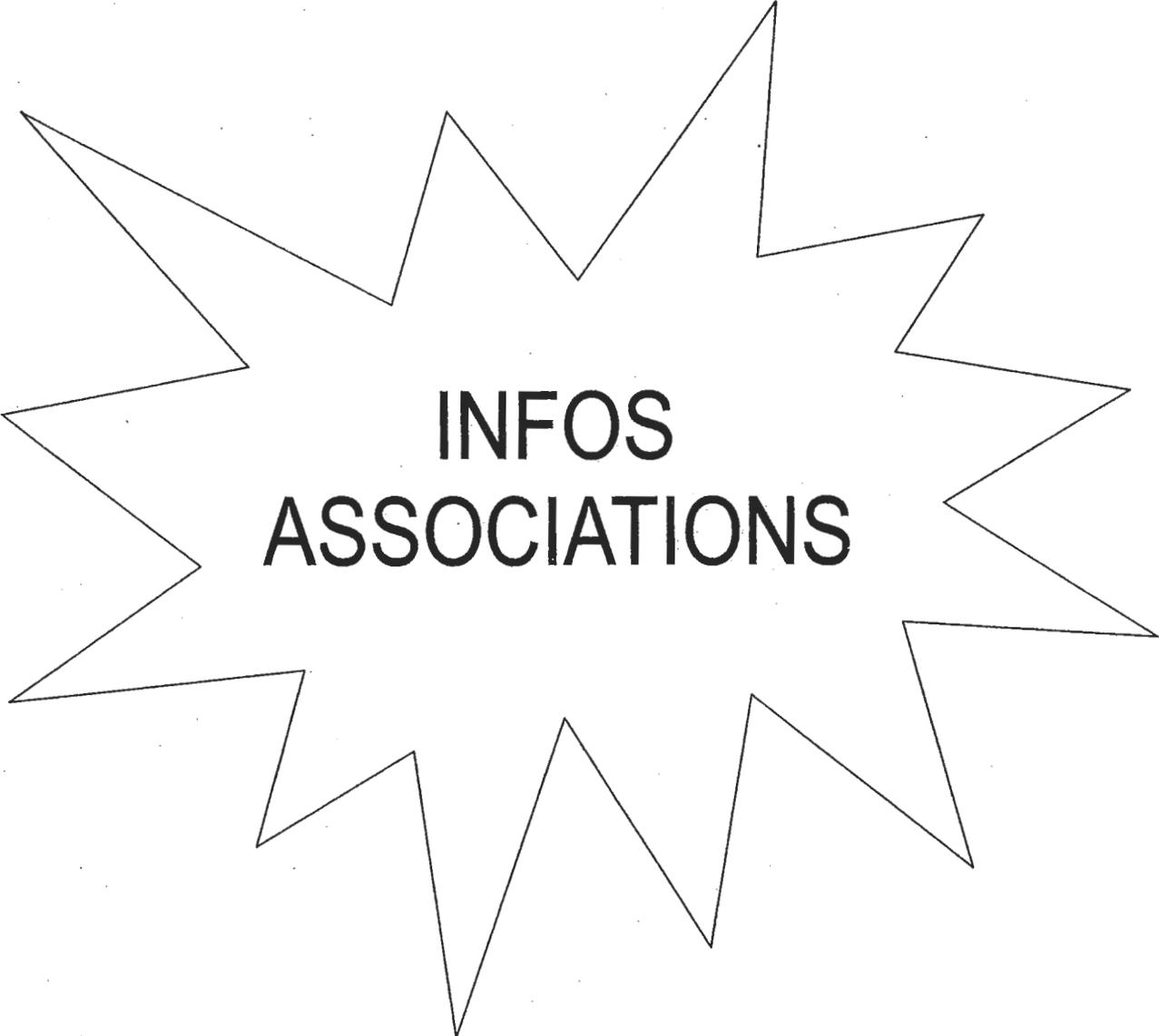
- **PRAS Georges**
- **FOREST Albert**
- **NORMAND Pascal**

TERRASSE AVEC JARDIN

- **CARRET Michel**
- **MEYER Marc**

HORS CONCOURS

- **BOUCHER Pierre**
- **DIGONNET Nicole**
- **ESCOFFIER Raymond**
- **PALIN Henri**
- **BELLON Jeannine**
- **BRUN Antoine**
- **ALIX Rémy**



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



Informations du Sou des écoles



► Notre assemblée générale s'est tenue le 8 Octobre 2007. De par nos statuts, tous les parents d'élèves de l'école de Chuzelles sont membres du Sou, et ont donc le droit de recevoir le compte-rendu de cette AG. Celui-ci était chaque année diffusé auprès des parents via les cahiers de liaison des élèves. Cette année, **ce mode de diffusion nous a été refusé dans certaines classes**. Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous vous invitons donc à lire la version affichée à l'entrée de l'école élémentaire, ou à contacter un membre du bureau du Sou pour en avoir une copie.

► Le bureau du Sou est désormais composé de :

président : Richard BAREILLE

secrétaire : Lise NEMOS

trésorière : Céline CASTILLO-BARRAL-BARON

vice-présidente : Ariane GRES

secrétaire adjointe : Marinette PAGLIAROLI

trésorière adjointe : Christine THENOZ

► Nous sommes juste assez nombreux pour organiser les manifestations du Sou dont bénéficient les enfants. Aussi, nous accueillons volontiers tous ceux qui voudront bien renforcer notre équipe, même occasionnellement. N'hésitez pas à nous rencontrer ou à nous contacter : souecoles.chuzelles@free.fr

► Nos manifestations en 2008 : **défilé de Caramentran et tombola : Samedi 15 Mars**

Vente de fleurs : Date à définir

Vide grenier : Dimanche 18 Mai

Kermesse : vendredi 27 juin

Tous nos vœux pour 2008

FN.A.C.A

Assemblée Générale du 5 Octobre 2007

Ouverture de séance avec une minute de recueillement à la mémoire de nos cinq disparus de l'année .

Rapport moral , financier . approuvé par l'assemblée

Election du bureau : tiers sortant , tous reconduits

Guy Buthion , élu porte drapeau en remplacement d'André Meunier décédé .

La FNACA invite tous les Chuzellois le 27 janvier Pour déguster le Boudin à Seyssuel .

La Chorale

"La Clé des Chants"

vous souhaite une bonne année 2008

Cette année 2008 marquera le trentième anniversaire de notre chorale.
De nombreuses manifestations sont prévues à cette occasion :

- Concert à l'église de Chuzelles le Vendredi 28 Mars à 20h30,
-
- Rencontre de chorales à l'église de Chuzelles le Samedi 7 Juin à 15h00,
-
- Concert en Octobre à Serpaize,

Et bien d'autres encore qui jalonneront cette année 2008.

A bientôt

ARYNA-VOYAGES

En Novembre 2007, l'Association avec un groupe de 19 participants a bouclé son voyage en EQUATEUR.

Des paysages verdoyants, des palmiers mêlés à des résineux, des volcans enneigés ou fumants, des marchés indigènes authentiques, une architecture coloniale dans les grandes villes, forêt luxuriante aux abords de l'Amazonie, des roseraies

Un accueil souriant, la timidité des enfants, une propreté omniprésente, un contact facile rendent les journées plus courtes.

Un artisanat varié et abondant permet à chaque groupe ethnique de montrer ses richesses culturelles. Les tissages, les peintures sur peau de mouton, les laines, les bijoux fantaisie, l'ivoire végétal, la céramique, sont quelques exemples.

Nos brèves visites à l'école Katitawa, à l'hôpital de Santa Clara, au village Huaorani ont été des moments très forts et pleines d'émotions. Nos rencontres avec les Quechuas et les Huaoranis nous ont appris la simplicité de leur vie quotidienne en symbiose avec la nature environnante. Leur gentillesse et leur curiosité sont spontanées et empreintes de réserve.

L'Equateur est un Pays magnifique et étonnant, où les arbres « marchent » et des mouettes nichent à 4000m. d'altitude !!

Nous vous souhaitons pour l'année 2008 tous nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et pleine de rêves à réaliser.

Association ARYNA - Voyages : Guy Raynal

Festival d'humour de Vienne 2008

Pascal COULAN

mardi 18 mars 2008 à 20h30

à CHUZELLES au Mille-club



PLEIN LE CULTE !

Création 2007

Avec cette création d'Avignon 2007, Pascal Coulan vous invite à découvrir ses nouveaux sketches toujours emplis de causticité, en gardant la crémitude acidifiante de ses anciens.

« Plein le culte ! » s'en prend ainsi à tous les cultes de l'homme plus ou moins pétri de modernance : 4X4, chasseurs, excès de zèle des religions intégrationnelles, la planète qu'il faut sauver sans se priver durablement....

Des sketches sans détour, à fond dans la caustiquance et le décapantatif !

Bulletin tiré à 850 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°93 – Dépôt légal – décembre 2007